

AFFECTATION PARCELLAIRE 2018 et prévisionnel 2019

à retourner avant le 31 décembre 2018

Ce document reprend les parcelles avec lesquelles vous avez produit du Duché d'Uzès pour le millésime 2018 et les parcelles que vous prévoyez d'utiliser pour le millésime 2019.

Raison Sociale

N° CVI :

Affectation parcellaire (→ remplir un tableau par couleur) : Blanc Rosé Rouge

Cépage	Commune	Lieu dit	Réf. Cad.	Surface	A remplir uniquement pour les parcelles jamais déclarées en Duché d'Uzès				Présence d'un système d'irrigation	Affectation	
					Année plantation	Densité plantation	Ecartement			2017 oui/non	2018 oui/non
							rang	Inter-rang			

Rappel encépagement minimum obligatoire : Rouge : 40% Syrah, 20% Grenache N; Rosé : 50% Grenache N, 20% Syrah ; Blanc : 40% Viognier, 30% Grenache Blanc.

Date :/..../.....

Signature :